



Compte-rendu du CHSCT SSIM du 18 décembre 2017

Présents :

Thierry Allain : Directeur du SSIM (DSI) et Président du CHSCT

Arnauld Aujollet : Chef du Domaine GR

Zélia Figueiredo : Adjointe au Chef du Domaine GR

Isabelle Perrin : assistante de prévention

Katia Rizet : infirmière

Pour le SPAC-CFDT : Caroline Maruéjols

Pour l'USAC-CGT : Pascal Recchia

Pour FO-SNICAC-SNNA-SNPACM : Didier Pavet

Absents : Dr N'Guyen (médecin du travail) et Michel Beaussart (ISST)

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du CHSCT du 12 juin 2017
- 2) Suites données au précédent CHSCT : remplacement des stores, problèmes de sécurité pour l'accès au bâtiment du CEDRe (piétons depuis Orly, pose d'un miroir pour sécuriser la sortie du parking DSI, accès PMR au complexe)
- 3) Intervention du médecin de prévention et de l'infirmière
- 4) Examen des registres
- 5) Point sur les accidents du travail
- 6) Programme de prévention de la DSI
- 7) Nouvelles mesures de suivi des actions décidées en CHSCT SSIM (DSI)
- 8) Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président du CHSCT peut ouvrir la séance à 9h30:

- côté administration : Thierry Allain, Arnauld Aujollet,
- côté OS : Pascal Recchia/CGT, Didier Pavet/FO, Caroline Maruéjols/CFDT
- experts : Zélia Figueiredo, Katia Rizet (en remplacement du Dr N'Guyen) et Isabelle Perrin

L'assistante de prévention annonce, en préambule, qu'elle démissionne à compter du 1^{er} janvier 2018 de ses fonctions. Elle occupait ce poste depuis 3 ans.

Concernant son remplacement, une publication rapide de la lettre-type de cadrage d'un assistant de prévention, en intra-DSI, va être faite pour susciter des candidatures ; un délai de 1 à 2 mois pour les réceptionner est prévu par la Direction. L'administration invite les OS à prospecter de leur côté des candidats potentiels au sein du SSIM.

Le SPAC CFDT se tient, aux côtés de l'administration, à disposition des agents pour toute question s'ils sont intéressés pour postuler à cette fonction ; la charge de travail correspondante est évaluée à un jour par semaine.

Le secrétariat adjoint de séance est assuré par l'USAC-CGT. L'assistante de prévention assure de son côté le secrétariat pour le compte de l'administration.

Point 1 : approbation du PV du 12 juin 2017

Comme à l'accoutumée, le PV du 12 juin a été transmis aux OS quelques jours avant la séance. Il avait pourtant été signé bien en amont par les différentes parties. Il y a eu un « oubli » et le PV n'a pas été transmis pour approbation. Le Président demande aux OS de faire connaître leurs observations éventuelles sur ce PV d'ici la fin de semaine. Sans remarque, le PV transmis le 14/12, sur relance des OS, sera considéré comme approuvé.

Le SPAC-CFDT ne peut que renouveler sa demande de transmission des PV bien en amont des réunions CHSCT. L'administration dit avoir noté.

Point 2 : suites données au précédent CHSCT

- **concernant les stores/films occultants** : l'administration annonce que la commande a été passée pour un « bureau test » pour la pose de films occultants. Lors du précédent CHSCT du 12/6/17, il avait été annoncé l'installation d'un tel équipement « très rapidement ». La livraison du film occultant pour ce « bureau test », sur demande des OS, n'est pas clairement connue mais l'objectif est une installation « avant l'été 2018 ». On a donc perdu un an. Concernant les autres bureaux, le planning d'installation n'est pas communiqué. FO fait remarquer, comme lors du précédent CHSCT, qu'outre la chaleur, la luminosité et le contraste sur les PC sont gênants pour travailler. L'assistante de prévention fait remarquer que sur le registre hygiène et sécurité, il est inscrit une seule plainte contre la chaleur des bureaux exposés Sud. FO s'étonne qu'il n'y ait aucune remarque sur la luminosité gênante dans lesdits bureaux.

- **concernant le problème de sécurité routière/l'accès piétons** : comme lors des deux précédents CHCT, le dossier n'a pas évolué. La DGAC (compétence SNIA) doit écrire à la Mairie d'Athis-Mons. Lors des précédents CHSCT, il avait été indiqué que la question de l'installation d'un trottoir avait déjà été posée à la commune mais qu'il n'y avait jamais eu de réponse.

Le SPAC CFDT s'interroge sur l'efficacité et surtout le suivi d'un courrier adressé à la Mairie d'Athis-Mons. L'administration indique que ce nouveau (?) courrier sera co-rédigé avec le SSIM suite à une réunion entre le Pôle Logistique, la Direction et le SNIA. Une étude serait demandée à la Mairie sur la dangerosité de l'accès piétons et l'opportunité de créer un trottoir rue G. Pelletier d'Oisy. Le SPAC-CFDT fait remarquer que la réalisation d'une étude prend beaucoup de temps. La CGT ajoute que la circulation est de plus en plus dense rue G. Pelletier d'Oisy depuis que la rue A. Launay a été fermée à la circulation pour bloquer l'accès des gens du voyage. FO fait remarquer que l'entrée du SSIM est de plus en plus dangereuse pour les gens qui arrivent depuis

la gare, surtout qu'il n'y a pas de gardien tôt le matin pour leur ouvrir le portail par anticipation. La CGT insiste sur le risque d'accident et sur la nonchalance de l'administration dans ce dossier. L'administration reste sur sa position que la rue G. Pelletier d'Oisy n'est pas propriété de la DGAC et qu'un nouveau courrier à la Mairie pour signaler ce problème va être envoyé. Rappelons que ce sujet est inscrit à l'ordre du jour des différents CHSCT du SSIM depuis très longtemps et qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée à ce jour.

- **pose d'un miroir pour sécuriser la sortie du parking**: l'action est à l'ordre du jour mais l'ISST, lors du précédent CHSCT, a indiqué qu'une telle installation transférerait la responsabilité de la Mairie vers la DGAC en cas d'accident. Il n'y a aucune avancée sur ce dossier. L'ISST avait également préconisé lors du précédent CHSCT la réalisation d'une étude sur ce point particulier qui rejoint la question précédente. Action à suivre

- **concernant l'accès PMR au SSIM** : le marché pour remplacer le portillon défectueux a été préparé par le SNIA mais le financement des travaux se fera via des crédits de la DSI. Les travaux ont débuté cette semaine. Le SPAC-CFDT ne peut que se féliciter de l'aboutissement de ce problème, également inscrit à l'ordre du jour depuis plusieurs séances du CHSCT.

Point 3 : intervention du service médical

Le Dr N'Guyen, absente de ce CHSCT, est représentée par une des infirmières du service médical.

Celle-ci indique que le médecin de prévention va recevoir début 2018 les agents DSAC, SSIM et SNIA concernés par le renouvellement de leur habilitation électrique. En effet, les visites médicales préalables à l'octroi des habilitations ne sont pas toutes réalisées.

L'administration fait remarquer qu'en parallèle les formations pour le renouvellement des habilitations vont être organisées au 1^{er} semestre 2018.

Autre sujet : le SPAC-CFDT demande si des candidats se sont présentés pour remplacer le Dr N'Guyen qui part à la retraite fin 2018. Le poste est ouvert mais il n'y a aucun candidat.

Le médecin de prévention assure actuellement la gestion de 1400 agents. Il y a surcharge du service médical. Rappelons que le rapport annuel du médecin, du fait de cette surcharge, n'a pas été présenté au CHSCT précédent. Il ne le sera pas plus cette fois-ci.

Point 4 : examen des registres

Plusieurs mentions ont été apposées sur le registre papier « Santé et sécurité au travail ».

- **demande du respect du Code de la route** dans l'enceinte du SSIM pour les motards qui roulent sur les trottoirs. La question de la circulation des agents en moto sur le parking DSI est longuement débattue, avec schémas et propositions tous azimuts (ex : enlever la chaîne sur le parking et la remplacer par des plots, changer le sens de la circulation sur le parking, etc.). L'administration propose de demander une étude au SNIA sur la faisabilité d'une installation de plots (à la place de la chaîne) pour faciliter l'entrée des motos vers le parking deux roues, sans que cela ne gêne l'intervention des pompiers en cas d'éventuel incendie.

Le SPAC CFDT demande pourquoi le parking deux roues a été installé à cet endroit, loin des barrières d'accès, ce qui n'est pas très judicieux : l'administration répond que c'est une décision de l'ancienne direction. Le SPAC CFDT demande également si on peut demander, pour accélérer

les choses, un délai maximum de réponse au SNIA quant à la réalisation de cette nouvelle étude. La demande est notée, le pôle Logistique sera chargé de la relayer au SNIA.

- **demande d'installation d'un filtre occultant** sur une vitre d'un bureau situé au sud : cette demande a été écrite par l'agent dont le bureau servira de « test » très bientôt. Cf. point précédent

Point 5 : accidents du travail

Il n'y a pas eu de d'accident « de travail » à proprement parler depuis avril 2017. La plupart des accidents enregistrés sont des accidents de trajet pour lesquels la recommandation de l'ISST est de n'établir aucun arbre des causes (dans 99% des cas, c'est inutile).

Point 6 : programme de prévention de la DSI

L'assistante de prévention fait le bilan du programme de prévention 2017.

1) Concernant la refonte du « **Document Unique** », qui doit recenser les risques liés à chaque poste de travail (obligation réglementaire), le dossier n'a pas évolué. Le projet est porté par la conseillère de prévention nationale, la DSI attend le nouvel outil pour l'établissement du DU, via peut-être un nouveau module du SIRH. En attendant, les tableaux Excel sont de retour dans les directions, de manière semble-t-il disparate. A noter que la DSI ne regroupe pas beaucoup de métiers dits « à risque » sauf pour ce qui concerne les agents du pôle Logistique et les agents magasiniers de Farman.

2) Concernant les stockages de matériels, matériaux et objets divers, il est rappelé que les locaux d'archives, les salles serveurs, les couloirs ne doivent pas servir à entreposer des cartons et objets, ce afin d'éviter les chutes des agents travaillant dans ces locaux en cas d'évacuation d'urgence.

3) La question du télétravail est évoquée mais les questions posées par le SPAC-CFDT (en questions diverses, ci-après) relèvent toutes, nous dit-on, du CT DSI et ont déjà été traitées par celui-ci. Dont acte, nous n'en saurons pas beaucoup plus sur ce sujet.

4) Le projet d'accueil des nouveaux arrivants semble avancer. Une réunion d'accueil trimestrielle serait bientôt organisée (action : domaine MOD).

5) Le Comité de suivi Local (CSL) ne s'est réuni qu'une fois en 2017 à la demande du médecin de prévention, le minimum légal étant de 2 séances annuelles. L'administration indique qu'elle fera mieux en 2018 mais il est nécessaire de prévoir la réunion du CSL 2 mois à l'avance minimum.

6) Concernant les exercices d'évacuations incendie, l'évacuation du bâtiment est toujours trop longue : 4 minutes, la préconisation étant de 3 minutes maximum.

Certains agents prennent, en effet, le temps de récupérer leurs affaires, de fermer leurs bureaux à clés, etc. ce qui fausse complètement le temps chronométré par l'assistante.

Pour remédier à ces défaillances, dont on ne sait si elles se reproduiraient à l'identique en cas de « réel » incendie, l'assistante de prévention indique qu'elle a trouvé un prestataire, un seul, pour assister le SSIM et faire des préconisations pour améliorer notre temps d'évacuation. L'administration accepte de rencontrer lors d'un Rdv ledit prestataire pour voir ce qu'il propose et la plus-value qu'il pourrait apporter.

7) Concernant la **qualité de vie au travail**, le GT a rendu ses conclusions (voir portail bravo victor) mais elles ne concernent pas trop la DSI.

8) Il n'y a pas eu de **visite des agents situés à Farman** en 2017. Une date est prise en séance : le **mardi 23 janvier 2018 à 14h00.**

9) Concernant les **stages dans le domaine de l'hygiène et sécurité**, celui relatif aux RPS est obligatoire pour les membres du CHSCT ; il n'y a pas eu de session en 2017 mais les agents se sont positionnés en 2018 pour ce stage.

Le SG a, par ailleurs, organisé un séminaire sur la sensibilisation aux RPS à destination des encadrants : 6 cadres du SSIM ont été formés en 2017.

Fait très regrettable, la formation obligatoire des membres du CHSCT, planifiée à l'automne 2017, n'a pas pu se tenir car le formateur interne ne s'est pas présenté le matin du stage pour animer la session à Athis-Mons. Il y a eu un manque de coordination avec SDP6. Le pôle RH doit relancer SDP6 pour l'organisation d'une nouvelle session en février/mars 2018.

Concernant les stages SST, l'administration rappelle qu'il faut entre 4 et 10 stagiaires à chaque session pour que le stage soit validé.

Concernant les habilitations électriques, 50 agents vont être formés en 2018 sur le site (habilitation électrique « de base »), les agents du pôle Logistique ont déjà formés mais à l'extérieur compte tenu de la spécificité de leurs fonctions. Cf. précédemment

Concernant la formation au fonctionnement des défibrillateurs, le service médical organisera des sessions en 2018.

Point 7 : questions diverses

Les 3 organisations syndicales siégeant au CHSCT du SSIM s'étaient concertées sur la liste des questions à transmettre à l'administration. Un préambule avait été ajouté avant leurs questions, reproduit ci-après :

« Préambule : les représentants du personnel souhaitent alerter l'administration sur le manque de suivi des actions du CHSCT, ce qui occasionne des sujets récurrents inscrits à l'ordre du jour. L'administration souhaite-elle vraiment avancer sur les sujets concernés avec les représentants du personnel ou le CHSCT est-il simplement une instance destinée à prendre note des décisions ? »

Le Président répond simplement que la volonté d'avancer sur les sujets hygiène et sécurité est là. Dont acte. Le SPAC CFDT reste réservé compte tenu des sujets redondants, sans suite rapide ou sans suite aucune, inscrits à l'ordre du jour des séances successives du CHSCT.

Voici les questions diverses qui avaient été posées par les organisations syndicales :

1) *Les CAP de mutation de l'automne ont encore démontré la non attractivité des postes ouverts à la DSI. Beaucoup d'agents sont sur le départ, peu sont remplacés. La DSI peut-elle ouvrir ses postes à la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) en parallèle des CAP et des mutations internes, la priorité relevant en cas d'arbitrage aux agents DGAC bien sûr ?*

Réponse : sujet non traité, hors périmètre CHSCT, compétence du CT de la DSI. Concernant les nombreux départs au sein du Domaine GR, il nous est répondu que la Direction est saisie de ces questions liées à la pénurie de personnel.

2) *Une cinquantaine de demandes de télétravail ont été déposés par les agents de la DSI. Seules 16 ont été traitées. Le télétravail, s'il est besoin de le rappeler, accroît la productivité des agents et favorise leur bien-être. Afin de rendre la DSI attractive, peut-on envisager :*

- *De faciliter le TT pour tous les agents ; en planifiant la mise en place d'accès sécurisés aux réseaux et serveurs pour le travail à distance ?*
- *de mieux gérer le caractère critique de certains postes où l'agent est indispensable ; car cela apparaît comme un frein au télétravail ?*

Réponse : sujet non traité, hors périmètre CHSCT, compétence du CT de la DSI

3) *Un jour de carence va être rétabli pour les agents en arrêt maladie à compter de janvier 2018. On nous a signalé que les arrêts dématérialisés, utilisés par certains médecins, doivent impérativement être complétés avec la case « sans rapport ou en rapport » avec une Affection de Longue Durée pour éviter le cas échéant le jour de carence aux agents en ALD. Une information générale sur ce sujet est-elle prévue pour les agents ?*

Réponse : oui, quand les informations définitives sur la restauration du jour de carence seront connues

4) *La 1ère place à gauche sur le parking de la DSI, en sortant du bâtiment, s'enfonce et le risque de chute s'aggrave : des travaux sont-ils prévus ?*

Réponse : l'administration semble découvrir le sujet. Il est décidé de condamner avant Noël la place de parking en question et d'étudier le problème : action pôle Logistique

5) *Suite à la fermeture de la rue André Launay, toutes les voitures passent le matin rue Georges Pelletier d'Oisy. Pour les piétons qui arrivent depuis la rue des Pistes, le gardien peut-il ouvrir à l'avance le portail le matin, lorsqu'il voit arriver des agents, afin que ces derniers ne soient pas frôlés par les automobilistes qui les aperçoivent à peine lorsqu'il fait encore à moitié nuit ?*

Réponse : sujet déjà traité, vu en CT DSI

6) *Peut-on récupérer les salles vides de la DTI (prévues initialement pour le DATA CENTER) et les transformer en salles de réunion, de formation, etc. ? Quel avenir pour ces salles qui appartiennent à la DSI ?*

Réponse : sujet déjà traité en CT DSI

7) *Certains agents commencent à travailler tôt, du fait des contraintes du temps de transport en Ile-de-France. Peut-on activer les badges pour les agents débutant à compter de 7heures le matin pour leur éviter de passer s'enregistrer à l'accueil ?*

Réponse : l'activation des badges pour les agents travaillant entre 7h et 20h a été actée en CT DSI. La demande d'ouverture « à l'avance » du portail le matin dès 7h, quand le gardien reconnaît des agents, est posée. L'administration indique qu'elle va étudier la question avec le gardien autant que faire se peut mais que cela lui transfère une responsabilité supplémentaire de filtrage des agents DSI et hors DSI. En outre, le gardien peut « se tromper » et maintenir le portail fermé pour un agent pourtant bien rattaché au SSIM : il

ne faudra pas polémiquer. La questions de fournir aux agents un « bip » pour ouvrir eux-mêmes le portail est évoquée mais cette solution, déjà préconisée lors de précédentes séances, ne peut être retenue car elle est trop coûteuse.

Pour le personnel de la MIB, peut-on leur donner un accès badge au quai de livraison pour réceptionner leur matériel ?

Réponse : oui, l'action est en cours mais l'administration insiste que cet accès doit rester à visée professionnelle et non servir pour des commodités de passage. Cet accès est donc donné en « test » pour un an.

La séance est levée à 11h30, l'ordre du jour ayant été épuisé.
